

LA SOURIS VERTE
61, allée de la Robertsau
67000 STRASBOURG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS
E-mail : info@auditoria.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg TI B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la crèche parentale **LA SOURIS VERTE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles générales » de l'annexe des comptes annuels concernant la comptabilisation du chômage partiel.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'exhaustivité, l'existence et la séparation des exercices concernant les subventions d'exploitation et les concours publics accordés à l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

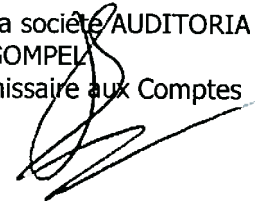
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 22 février 2021

Pour la société AUDITORIA
Dan GOMPEL
Commissaire aux Comptes



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	404 398	251 073	153 325	172 535
Autres immobilisations corporelles	63 507	48 678	14 829	8 409
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	7 750		7 750	7 135
Total I	475 654	299 750	175 904	188 079
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres créances	43 048		43 048	49 295
Divers				
Disponibilités	146 347		146 347	141 209
Charges constatées d'avance	562		562	843
Total II	189 957		189 957	191 347
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	665 611	299 750	365 861	379 426



Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	102 513	102 283
Excédent ou déficit de l'exercice	260	230
Situation nette (sous-total)	102 773	102 513
Subventions d'investissement	100 465	110 963
Total I	203 238	213 475
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	5 492	4 612
Total III	5 492	4 612
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	61 228	79 734
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	61 228	79 734
Emprunts et dettes financières diverses	300	315
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 153	20 011
Dettes fiscales et sociales	87 450	57 763
Autres dettes		1 148
Produits constatés d'avance		2 368
Total IV	157 130	161 339
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	365 861	379 426



Compte de Résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	260	0,14	230	0,11	30	13,04
Ventes de biens et de services	81 224		111 104		-29 880	-26,89
Ventes de prestations services	81 224	44,94	111 104	51,60	-29 880	-26,89
Produits de tiers financeurs	287 809		250 870		36 939	14,72
Concours publics et subventions d'exploitation	281 972	156,01	250 870	116,52	31 102	12,40
Contributions financières	5 837	3,23			5 837	
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch	24 096	13,33	710	0,33	23 386	NS
Autres produits	9		16	0,01	-8	-47,72
Total I	393 397	217,67	362 930	168,56	30 467	8,39
CHARGES D'EXPLOITATION						
Autres achats et charges externes	107 646	59,56	117 578	54,61	-9 932	-8,45
Impôts, taxes et versements assimilés	7 838	4,34	9 679	4,50	-1 841	-19,02
Salaires et traitements	236 640	130,93	186 903	86,81	49 737	26,61
Charges sociales	29 970	16,58	34 007	15,79	-4 037	-11,87
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	25 166	13,92	22 567	10,48	2 599	11,52
Dotations aux provisions	880	0,49	192	0,09	688	358,33
Autres charges	2		13	0,01	-11	-84,49
Total II	408 143	225,82	370 940	172,28	37 203	10,03
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-14 745	-8,16	-8 010	-3,72	-6 736	84,10
PRODUITS FINANCIERS						
Autres intérêts et produits assimilés	419	0,23	672	0,31	-252	-37,58
Total III	419	0,23	672	0,31	-252	-37,58
CHARGES FINANCIERES						
Intérêts et charges assilées	3 588	1,99	4 495	2,09	-907	-20,18
Total IV	3 588	1,99	4 495	2,09	-907	-20,18
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-3 169	-1,75	-3 823	-1,78	654	-17,12
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	-17 914	-9,91	-11 833	-5,50	-6 081	51,40
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	4 616	2,55	1 320	0,61	3 296	249,76
Sur opérations en capital			150	0,07	-150	-100,00
Reprises provisions, dép., et transferts de charg	14 768	8,17	13 688	6,36	1 080	7,89
Total V	19 384	10,72	15 158	7,04	4 226	27,88
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion	1 202	0,66	3 072	1,43	-1 870	-60,88
Total VI	1 202	0,66	3 072	1,43	-1 870	-60,88
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	18 182	10,06	12 086	5,61	6 097	50,44
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8		23	0,01	-15	-64,52
Total des produits (I + III + V)	413 200	228,62	378 759	175,91	34 441	9,09
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI	412 940	228,48	378 529	175,81	34 411	9,09
EXCEDENT OU DEFICIT	260	0,14	230	0,11	30	13,04
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
TOTAL						

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CRECHE LA SOURIS VERTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 365 861 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 260 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/01/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Description de l'activité :

- La crèche Souris Verte a pour activité principale l'accueil de jeunes enfants

- Moyens mis en oeuvre :

Moyen humain :

- Engagement du personnel qualifié
- Bénévolat des parents

Moyens financiers :

- Facturation des parents mensuellement
- Appel soutien financier de la CAF et la Ville de Strasbourg

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables n'ont pas été appliquées conformément aux hypothèses de base pour les raisons suivantes :

- L'association ne pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement sur ses appels de cotisation, elles sont inscrites en produit lors de leur encaissement effectif.

- D'après les préconisations de la CAF, le compte 641100 Salaire Brut est retravaillé pour le calcul de la PSU.

- un montant de 22 942.46 euros correspondant aux heures d'absences en activité partielle est transféré dans le compte 791000 Transfert de charges.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,61 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)



Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	404 398			404 398
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 990			1 990
- Matériel de transport	1 029		1 029	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 141	5 896		55 037
- Emballages récupérables et divers		6 480		6 480
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	456 557	12 376	1 029	467 904
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 135	615		7 750
Immobilisations financières	7 135	615		7 750
ACTIF IMMOBILISE	463 692	12 991	1 029	475 654

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		12 376	615	12 991
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		12 376	615	12 991
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 029		1 029
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 029		1 029

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	231 862	19 211		251 073
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	678	398		2 195
- Matériel de transport	1 029		1 029	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 044	4 384		46 482
- Emballages récupérables et divers		1 173		
Immobilisations corporelles	275 613	25 166	1 029	299 750
ACTIF IMMOBILISE	275 613	25 166	1 029	299 750



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 51 360 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 750		7 750
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	43 048	43 048	
Charges constatées d'avance	562	562	
Total	51 360	43 610	7 750
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	102 283	230			102 513
Excédent ou déficit de l'exercice	230	-230	260		260
Situation nette	102 513		260		102 773
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	110 963			10 497	100 465
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	213 475		260	10 497	203 238

Subventions amortissables

	Montant à l'origine	Amts Exercice	Cumul Amts	Valeurs nettes
Batiments 2013	255 720	11 862	159 873	95 846
Investissements 2015	9 443	1 014	8 315	1 128
Investissements 2017	430	75	308	122
Investissements 2018	1 247	194	743	504
Investissements 2019	2 543	1 026	1 114	1 429
Investissements 2020	2 035	598	598	1 437
TOTAL	271 417	14 768	170 951	100 466



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	4 612	880			5 492
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	4 612	880			5 492
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		880			
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 157 130 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	61 228	19 423	41 805	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	300	300		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 153	8 153		
Dettes fiscales et sociales	87 450	87 450		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	157 130	115 325	41 805	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	18 507			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn. Fact.Non Parv.	7 063
Conges Payes	13 176
Personnel - autres charges à payer	27 000
Primes de bilan CAP	15 793
Charges sociales s/congés à payer	3 895
Charges sociales sur primes prov.	6 932
Total	73 859



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA Allianz	562		
Total	562		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Communes et groupements de communes	
744000 - Subvention Ville De Strasbourg	99 250
	99 250
TOTAL	99 250

Impact de l'événement Covid-19 sur les autres produits

Fermeture de la crèche pendant 2 mois et demi lors du premier confinement lié au COVID19 :

-Subvention exceptionnelle de la CAF pour la période de fermeture pour un montant de 28446 euros

-Calcul de la subvention de la Ville sur base des heures contrats comme si la crèche n'avait pas subi de fermeture.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	97	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 105	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 616
Subventions d'investissement virées au résultat		14 768
TOTAL	1 202	19 384



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 11 personnes dont 1 apprenti.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés	1	10	11	11
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	1	10	11	11

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	

Libellé Banque Type d'engagement	Montants
Caisse d'épargne CAUTION France Active Garantie	9 181.73
Caisse d'épargne CAUTION CIE EUR DE GARANTIES ET CAUTIONS	12 469.17
Caisse d'épargne CAUTION SOGAMA CREDIT ASSOCIATIF	14 922.14

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 5 492 euro

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 5 492 euro

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.61 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

